



## Un ou une héritière ne signe pas la lettre de désistement: EFFETS

-----  
Par ggeorges

bonsoir : voici le cas :ma mère est héritière reconnue par acte de notoriété notarié d'un véhicule( conjoint dcd )... problème la carte grise du véhicule est introuvable donc demande de duplicata à l'ants.. qui répond que c'est donc un nouvel propriétaire pour lequel tous les AUTRES PROPRIETAIRES DOIVENT SE DESISTER dans une lettre de désistement..le hic c'est que :

1 ma mère est désignée comme héritière dans l'acte de notoriété !

2 à cause d'une absence de carte grise l'ants demande une lettre de désistement!

résultat : au moins un des six héritiers ( les autres!) refuserait/ A QUI DONC APPARTIENT APRES CELA LE VEHICULE ?..SANS CARTE GRISE...KAFKA ET INIQUE !

maerci de votre réponse , les autres héritiers es sont les enfants du défunt !cordialement , georges.

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

Le véhicule est la propriété de la veuve (par héritage), sans besoin de carte grise qui n'est pas un titre de propriété, mais un titre de circulation.